

Armagh, le 16 novembre 2021

Province de Québec
La Municipalité d'Armagh
Comté de Bellechasse

À une séance régulière du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le seizième jour de novembre deux mille vingt et un à dix-neuf heures trente à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers : Marie-Ève Caron, Jean-François Labrecque, Nicolas Guillemette, Corinne Boucher, Cédric Beaulieu, Keven Jolin formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Suzie Bernier.

Après avoir constaté qu'il y avait quorum, la mairesse fait la lecture du projet d'ordre du jour.

Rés.2021-11-01

ORDRE DU JOUR

Proposé par la conseillère Corinne Boucher,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

- 01- Ouverture.
- 02- Mot de bienvenue de la mairesse.
- 03- Lecture et adoption de l'ordre du jour. **(R)**
- 04- Suivi et adoption du procès-verbal de la séance tenue le 5 octobre 2021. **(R)**
- 05- Rapport des dépenses autorisées. **(R)**
- 06- Point d'information.
- 07- **Période de questions.**
- 08- Nomination du maire suppléant. **(R)**
- 09- Nomination d'un représentant à la MRC de Bellechasse. **(R)**
- 10- Modification de signataires. **(R)**
- 11- Nomination des membres du Conseil municipal sur les divers Comités. **(R)**
- 12- Dépôt du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil.
- 13- Formation des élu(e)s et employé(e)s municipaux. **(R)**
- 14- Sécurité incendie.
- 15- Voirie :
 - Cession de droit – Lot 4 276 064. **(R)**
- 16- Aqueduc/égout :
 - Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) -Volet 2 – Soutien aux municipalités pour la compensation des pertes subies par les producteurs agricoles. **(R)**
- 17- Urbanisme :
 - Renouvellement du contrat de services animaliers pour 2022 avec Escouade Canine MRC 2017. **(R)**
- 18- La Corporation des Loisirs et des Parcs d'Armagh : Suspension du protocole d'entente. **(R)**
- 19- **Pause de 5 minutes.**
- 20- Signature du protocole d'entente dans le « Programme d'Infrastructure Municipalité Amie des Aînés

- (PRIMADA) ». (R)
- 21- Membres du Conseil de 2017 à 2021 – Remerciements. (R)
- 22- Participation financière :
- Club de ski de fond d’Armagh. (R)
- 23- **Période de questions.** (Limitée à 20 minutes)
- 24- Levée de l’assemblée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-11-02

SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 5 OCTOBRE 2021

Chacun des membres du Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal:

Proposé par le conseiller Keven Jolin,
Appuyé par le conseiller Cédric Beaulieu,

Que le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2021 soit accepté tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

Mme Bernier, mairesse précise qu’en référence à la résolution 2021-10-11, celle-ci a remis à Mme Monique G. Corriveau tout le matériel estimé à 3 600 \$ appartenant à la Corporation des Loisirs et des parcs.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-11-03

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES – OCTOBRE 2021 ET NOVEMBRE 2021

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

D’approuver la liste ci-jointe des comptes à payer du mois d’octobre 2021 et une partie de novembre 2021 pour un montant de 201 885.76 \$:

EXERCICE FINANCIER 2021

BISTRO ET SALON DE QUILLES LE SOMMET	REPAS-ÉLECTIONS MUNICIPALES	653,11
BMR AVANTIS SAINT-GERVAIS	POIGNÉE-ATTACHE-AMPOULES, VIS	203,86
BMR AVANTIS SAINT-GERVAIS	CORDE-ÉCROU-BOULON-PILES	134,43
BMR AVANTIS SAINT-GERVAIS	MANCHONS INTÉRIEUR 4" -VOIRIE	20,59
BOUTIQUE DU TRAVAILLEUR INC.	2 DOSSARDS ZIP	41,29
CAMIONS FREIGHTLINER QUÉBEC INC.	PIÈCE CAMION INCENDIE #201	297,00
CARRIERES RIVE-SUD INC.	PONCEAU-RG FOURCHE EST	264,18
CAUCA / EXPERTS EN APPELS D'URGENCE	FRAIS SUPPLÉMENTAIRES - COVID	506,35
CLUB DE SKI DE FOND D'ARMAGH	SOUTIEN FINANCIER 2021-2022	1 000,00
COOPERATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE	SOUTIEN TECHNIQUE ÉLECTIONS	367,92
CORPORATION LOISIRS ET PARCS D'ARMAGH	CRÉDIT RETOUR DE MATÉRIEL	- 3 600,00
CRÉAPHISTE	JOURNAL DE NOVEMBRE	656,22
ECO VERDURE	AÉRATION TERRAIN BALLE-SOCER	254,35
EMCO CORPORATION	RETOUR TUYAU 8" TRAV. RANG 8	- 4 193,46
EMCO CORPORATION	49 POCHES ASPHALTE FROIDE	487,78
EMCO CORPORATION	CADRES DE PUISARD-RUE BEAUDOIN	998,49
EMCO CORPORATION	PIÈCES POUR L'AQUEDUC	2 774,75
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES EAU USÉE	272,49

EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP. + ANALYSES EAU POTABLE	402,99
FINANCIERE GM	LOCATION CAMION GMC-NOVEMBRE	784,63
GARAGE J. GUY AUBIN	DÉBARRER PORTES GMC	23,00
GROUPE CCL	MATÉRIEL ÉLECTORAL	5 162,38
GROUPE CCL	MATÉRIEL ÉLECTORAL	2 184,53
GROUPE CCL	MATÉRIEL ÉLECTORAL	562,23
GROUPE CCL	MATÉRIEL ÉLECTORAL	512,79
GROUPE LOU TEC INC	2 LAMES DÉBR. + LAME DIAMANT	278,44
GROUPE LOU TEC INC	CAMÉRA DE DRAIN-POSTE REFOULE.	254,51
GROUPE P.G.F. INC.	NIVELEUSE-TRAV. RUE THIBAUT	6 467,89
GROUPE P.G.F. INC.	PONCEAU-400 RG DE LA FOURCHE O	206,42
GROUPE P.G.F. INC.	NIVELEUSE RANG 1 NORD-EST	459,90
GROUPE TRIFIDE INC.	AUSCULTATION DE CHAUSSÉE	2 240,86
HYDRO-QUEBEC	ÉCLAIRAGE DE RUES-30 JOURS	517,56
HYDRO-QUEBEC	ÉLECTR. COMPLEXE-GARAGE-BIBLIO	436,39
HYDRO-QUEBEC	ÉLECTR. USINE ÉPURATION -30 J.	1 492,93
HYDRO-QUEBEC	ÉLECTR. USINE FILTRA. 61 JOURS	2 579,82
HYDRO-QUEBEC	ÉLECTR. LUMIÈRES DE RUES-31 J.	534,82
HYDRO-QUEBEC	ÉLECTR. FEU CLIGNOTANT-61 J.	25,45
HYDRO-QUEBEC	ÉLECTR. ENTRÉE N+S- 61 JOURS	21,20
HYDRO-QUEBEC	ÉLECTR. ENTRÉE N+S- 61 JOURS	21,20
HYDRO-QUEBEC	ÉLECTR.COMPLEXE-GARAGE-BIBLIO.	741,29
INT COMMUNICATION	CONTRAT SERVICE SITE INTERNET	92,41
JAVEL BOIS-FRANCS	CHLORE 1000 LITRES À 0.73\$	906,46
LAURIER ROY	CAMION-TRAV. RUE THIBAUT	952,09
LOGIBALL INC.	LOC. OBTURATEUR-POSTE REFOUL.	149,47
LUC OUELLET ELECTRIQUE INC.	ENLEVER FILET TERRAIN DE BALLE	627,76
M.R.C. DE BELLECHASSE	8 TRANSPORTS ROLL-OFF	2 400,00
M.R.C. DE BELLECHASSE	ING.-AIRRL-FOURCHE O. PHASE #3	4 699,63
M.R.C. DE BELLECHASSE	ING. ENROCHEMENT FOUCHE EST	274,65
M.R.C. DE BELLECHASSE	4 TRANSPORTS ROLL-OFF	1 200,00
M.R.C. DE BELLECHASSE	REFONTE RÈGLEMENT URBANISME	5 891,00
M.R.C. DE BELLECHASSE	AVIS PUBLIC-RÔLE D'ÉVALUATION	41,60
MARCHES TRADITION/COTE	EAU - GARAGE	5,49
MARCHES TRADITION/COTE	BREUVAGES-ÉLECTIONS	30,62
MCKINNON	SIGNALISATION TRAVAUX RANG 8	1 655,64
MÉTAL L.P.L. ENR.	FERS ANGLES - BANCS PETIT PARC	406,85
MÉTAUX PRESSÉS QUÉBEC INC. (LES)	10 BORDURES DE COFFRAGE	5 129,73
MICHEL GAMACHE & FRÈRES INC.	VERS #3 FOURCHE O. PHASE 2 FINAL	26 273,68
MICHEL GAMACHE & FRÈRES INC.	VERS #3 TRAV. FOURCHE O. FINAL	31 213,82
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	REMISES PROVINCIALES - OCTOBRE	8 650,34
MINISTRE DES FINANCES (SQ)	VERSEMENT #2 SÛRETÉ DU QUÉBEC	51 574,00
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	CRÉDIT INTERNET PARC DES CHUTES	- 26,44
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET PARC DES CHUTES	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	TÉLÉPHONE IP USINE FILTRATION	17,72
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE DE FILTRATION	45,94

NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET - CHALOIS	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET POSTE DE REFOULEMENT	114,98
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE VOIRIE-AQUE+ÉG.-INCENDIE	380,51
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE VOIRIE-AQUED+ÉG.-INCENDIE	1 009,74
PIECES D'AUTOS G.G.M. INC.	ABSORBANT-LUBRIF.-SERV. INCENDIE	61,92
PIECES D'AUTOS G.G.M. INC.	CHAINE-CROCHET-REMORQUE-INCENDIE	25,36
PIECES D'AUTOS G.G.M. INC.	PILES-APPAREIL DE DÉTECTION	22,77
PLOMBERIE DORCHESTER (1999) INC.	VÉRIFIER EAU- 21 ROUTE 281 SUD	226,92
POMPACTION INC.	RÉPARER POMPE-POSTE REFOULEMENT	6 959,04
PUROLATOR INC.	2 TRANSPORTS	26,46
PUROLATOR INC.	TRANSPORTS-ÉLECTIONS+LOCATION	41,95
QUINCAILLERIE DU MASSIF INC.	NETTOYANT-MARTEAU-VIS-FLOTTEUR	119,28
QUINCAILLERIE DU MASSIF INC. RECEVEUR GENERAL CANADA	ESCOMPTE- SEPTEMBRE REMISES FÉDÉRALES - SEPTEMBRE	- 6,00 3 190,08
RÉGIE INCENDIE BELLECHASSE-SUD	ENTRAIDE INCENDIE- 21-09-2021	370,62
RREMQ - AON HEWITT	RÉGIME DE RETRAITE - SEPTEMBRE	2 613,64
RREMQ - AON HEWITT	RÉGIME DE RETRAITE-OCTOBRE	3 623,40
SERV. DÉPRÉDATION LAURENTIDES-APPALACHES	CASTORS-RANG FOURCHE OUEST	344,92
SM-EAU-EXPERT INC.	VALIDATION SOMAEU-JUIL+AOÛT	308,13
SOC. AIDE DEVELOPPEMENT BELLECHASSE-ETCH	PROJET-AGIR COLLECTIVEMENT	1 016,53
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES SOLUTIONS IT COUD	JOURNAL DE NOVEMBRE 2021 LICENCES - COURRIELS	162,00 29,32
SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	ASSURANCES COLLECTIVES-NOV.	1 235,66
SYLVAIN ASSELIN (MICRO EXCAVATION BELL.)	4 HRES-PONCEAUX ROUTE 281	283,99
SYLVAIN ASSELIN (MICRO EXCAVATION BELL.)	4HRES-PARC DES CHUTES+TERRAIN	266,74
SYLVAIN ASSELIN (MICRO EXCAVATION BELL.)	5HRES-BARRAGE+ACCOTEMENTS	316,76
SYLVAIN ASSELIN (MICRO EXCAVATION BELL.)	4.5HRES RÉPARER ACCOTEMENTS	300,08
SYLVAIN ASSELIN (MICRO EXCAVATION BELL.)	3.5HRES RÉPARER ACCOTEMENTS	233,40
SYLVAIN ASSELIN (MICRO EXCAVATION BELL.)	7HRES-RÉPARER CH. DES BOULEAUX	466,80
SYLVAIN ASSELIN (MICRO EXCAVATION BELL.)	2.5HRES RÉPARER ACCOTEMENT	166,71
SYLVAIN ASSELIN (MICRO EXCAVATION BELL.)	2.5HRES ENROCHER CH. BOULEAUX	166,71
SYLVAIN ASSELIN (MICRO EXCAVATION BELL.)	4.5HRES RÉPARER ACC.+ENROCHER	300,08
SYLVAIN ASSELIN (MICRO EXCAVATION BELL.)	2.5HRES PRISE D'EAU SÈCHE	166,71
TELUUS QUÉBEC (TÉLÉPHONE)	TÉL + FAX BÂTIMENTS MUNICIPAUX	551,04
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT PHOTOCOPIEUR D.G.	125,39
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT PHOTOCOP. RÉCEPTION	454,43
TRANSPORT BERVON LTEE	TRAV. RUE THIBAUT-RG 1-FOURCHE	1 348,81
TRANSPORT DOYEN LTEE	CAMION-RG 8-RG1 N-E-RG FOURCHE	608,28
VIDEOTRON LTEE	CELLULAIRES EMPLOYÉS	138,91
VIDEOTRON LTEE	CELLULAIRES EMPLOYÉS	156,16
YOLAND THERRIEN	DÉMANTÈLEMENT BARRAGE CASTORS	264,44

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-11-04

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QUE lors d'une élection générale les membres du Conseil municipal ont l'obligation de nommer un maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Corinne Boucher,
Appuyé par le conseiller Cédric Beaulieu,

Que, conformément à l'article 116 du Code municipal, Nicolas Guillemette soit nommé maire suppléant, lequel en l'absence de la mairesse ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions de la mairesse, avec tous les privilèges droits et obligations y attachés.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-11-05

NOMINATION DU REPRÉSENTANT À LA MRC DE BELLECHASSE

Proposé par le conseiller Jean-François Labrecque,
Appuyé par le conseiller Keven Jolin,

1^o QUE conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale municipale, ce Conseil nomme d'office Mme Suzie Bernier, mairesse, pour siéger au Conseil de la MRC de Bellechasse.

2^o QUE Nicolas Guillemette maire suppléant soit nommé représentant substitut au Conseil de la MRC pendant l'absence de la mairesse, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-11-06

MODIFICATION DE SIGNATAIRES

ATTENDU QUE lors des élections municipales du 7 novembre dernier, Mme Suzie Bernier a été élue au poste de mairesse;

ATTENDU QU'elle devra signer divers documents et effets bancaires pour et au nom de la municipalité d'Armagh;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par la conseillère Corinne Boucher,

Que Mme Suzie Bernier, mairesse et Nicolas Guillemette, maire suppléant soient autorisés à signer tous les documents et effets bancaires pour et au nom de la municipalité d'Armagh.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-11-07

NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL SUR LES DIVERS COMITÉS

ATTENDU QUE les conseillers ont pour mandat d'orienter les politiques municipales;

ATTENDU QUE les conseillers agissent à titre de responsables ou collaborateurs sur l'ensemble des dossiers relevant de l'administration municipale;

ATTENDU QUE les conseillers agissent comme administrateur et législateur pour la municipalité d'Armagh;

ATTENDU QUE les conseillers veillent à ce que l'offre de services réponde adéquatement aux besoins de la population de la municipalité d'Armagh;

ATTENDU QUE les conseillers sont chargés de représenter et de défendre les intérêts des citoyens et ceux de la municipalité d'Armagh dans le respect du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

ATTENDU QUE le conseil municipal comporte six sièges de conseillers et que chacun possède différentes expertises;

ATTENDU QU'une rencontre préalable a eu lieu afin de définir leurs intérêts;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Jean-François Labrecque,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

QUE les responsabilités suivantes soient attribuées à chacun des sièges des conseillers et qu'ils soient nommés d'office sur les comités s'y afférant :

Mairesse : Suzie Bernier

- Conseil municipal
- Conseil des maires
- Direction générale
- Direction du service incendie
- Direction des travaux publics
- Relations publiques et politiques
- Ministère des Affaires municipales
- Culture
- Signalétique routière

Siège No 1 : Conseillère Marie-Ève Caron

- Communication médiatique
- Journal municipal Armagh'Joie
- Babillard électronique de la municipalité
- Site Web
- Éducation
- Familles et Aînés
- Commission scolaire
- Bibliothèque

Siège No 2 : Conseiller Jean-François Labrecque

- Affaires municipales
- Communication et sécurité publique
- Réglementation municipale
- Inspection municipale

Siège no 3 : Conseiller Nicolas Guillemette

- Développement socioéconomique
- Parc des chutes
- Tourisme
- Relations avec les citoyens

Siège No 4 : Conseillère Corinne Boucher

- Aménagement du territoire
- Urbanisme
- Revitalisation
- Comité de vigilance LET
- Site d'enfouissement
- Législation

Siège 5 : Conseiller Cédric Beaulieu

- Services municipaux
- Voirie
- Aqueduc
- Égout
- Installations de la municipalité (infrastructures)
- Ressources humaines et affaires juridiques

- Déontologie des élus et des employés

Siège No 6 : Conseiller Keven Jolin

- Loisirs
- Piste cyclable, véhicule hors route et motoneige
- Fabrique

Adopté unanimement par les conseillers.

DÉPÔT DU FORMULAIRE « DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL »

Certains des membres du Conseil municipal remettent à la directrice générale leur formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil » afin que celle-ci suite aux dispositions législatives transmette au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation les relevés identifiant les membres du Conseil ayant déposé ou non leur formulaire.

Rés.2021-11-08

FORMATION DES ÉLU(E)S ET DES EMPLOYÉ(E)S

ATTENDU QU'un cours de formation sur « Les rôles et responsabilités des élus(e)s » est prévu afin de permettre aux nouveaux élus de se familiariser avec le système municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par la conseillère Corinne Boucher,

Que les sept nouveaux membres du Conseil municipal participent à la formation « Les rôles et responsabilités des élus(e)s » conjointement avec les employé(e)s municipaux et que les frais d'inscription au montant de 2 500 \$ soient défrayés par la Municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

Nicolas Guillemette, conseiller se retire de la table pour le prochain point à l'ordre du jour car il précise qu'il pourrait être en conflit d'intérêts dans ce dossier.

Rés.2021-11-09

CESSION DE DROIT – LOT 4 276 064

ATTENDU QUE Madame Julie Beaudoin a acquis par donation le 13 janvier 1989 une partie du lot onze (11 ptie) du Cadastre du Rang Ouest de la Branche Nord-Ouest, Canton d'Armagh;

ATTENDU QUE ce lot correspond aujourd'hui au lot 4 276 064 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Bellechasse;

ATTENDU QUE le certificat de localisation préparé par Raphaël Fillion Gagné, arpenteur-géomètre, le 17 août 2021, mentionne une irrégularité sur le lot 4 276 064;

ATTENDU QUE la rénovation cadastrale est venue reconnaître à Madame Julie Beaudoin une superficie plus grande que celle acquise en 1989;

ATTENDU QUE l'ancienne emprise du Rang de la Fourche Ouest semble avoir été incluse, suite à la rénovation cadastrale, dans le lot 4 276 064 appartenant à Madame Julie Beaudoin;

ATTENDU QUE Madame Julie Beaudoin désire vendre le lot 4 276 064;

ATTENDU QUE les titres de propriété doivent être régularisés avant de pouvoir procéder à la vente de l'immeuble;

ATTENDU QUE la cession de droits par tous les voisins est la solution la plus simple pour régulariser les titres étant donné que le lot 4 276 064 se situe en territoire rénové;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh est propriétaire voisine du lot 4 276 064, étant propriétaire du lot 4 276 997;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Keven Jolin,
Appuyé par le conseiller Cédric Beaulieu,

QUE la municipalité d'Armagh cède sans contrepartie à Mme Julie Beaudoin tous les droits qu'elle pourrait prétendre détenir dans le lot quatre millions deux cent soixante-seize mille soixante-quatre (4 276 064) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Bellechasse.

Adopté unanimement par les conseillers.

Nicolas Guillemette, conseiller réintègre son siège.

Rés.2021-11-10

PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP) – VOLET 2 -SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS POUR LA COMPENSATION DES PERTES SUBIES PAR LES PRODUCTEURS AGRICOLES

ATTENDU QUE la municipalité d'Armagh a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

ATTENDU QUE la municipalité d'Armagh désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du volet 2 du PPASEP afin de compenser les pertes financières des producteurs qui ont dû modifier leurs pratiques agricoles dans les aires de protection des sources d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Corinne Boucher,
Appuyé par le conseiller Jean-François Labrecque,

1^o Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

2^o Que le conseil de la municipalité d'Armagh autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du PPASEP.

3^o Que madame Sylvie Vachon, directrice générale soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs aux compensations des pertes financières des producteurs agricoles dans le cadre du volet 2 du PPASEP.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-11-11

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICES ANIMALIERS 2022 - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LES CHIENS DANGEREUX

ATTENDU QUE le règlement provincial concernant l'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement sur les chiens est entré en vigueur le 3 mars 2020;

ATTENDU QUE ce règlement provincial vise principalement à établir une procédure pour la gestion des chiens et la déclaration des chiens dangereux dans les municipalités;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu l'offre de service pour l'année 2022 d'Escouade Canine MRC 2017 pour l'application du règlement sur les chiens;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,
Appuyé par le conseiller Jean-François Labrecque,

Que ce Conseil informe Escouade Canine MRC 2017 qu'après avoir pris connaissance de l'offre de service, délègue sa compétence à Escouade canine MRC 2017 en lien avec la règlementation provinciale par l'application des dispositions concernant les chiens dangereux.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-11-12

ÉTUDE DU PROTOCOLE D'ENTENTE DE LA CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH ET RENCONTRE CONJOINTE DES COMITÉS AVEC LE CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE le Conseil municipal est en poste depuis seulement le 7 novembre dernier;

ATTENDU QU'à ce jour, ce protocole n'a pas été lu par aucun conseiller ou conseillère ni par la mairesse;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite s'assurer du bon fonctionnement à long terme de cette entente entre la Municipalité et la Corporation des Loisirs et des parcs d'Armagh;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,
Appuyé par la conseillère Corinne Boucher,

QUE le protocole soit mis à l'étude jusqu'à ce qu'une rencontre conjointe avec les deux (2) Conseils d'administration, celui de juin 2021 et celui de septembre 2021 ainsi que les membres du Conseil municipal pour discuter et prendre entente de la nouvelle collaboration à intervenir.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-11-13

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS (PRIMADA)

ATTENDU QUE dans sa politique familiale la municipalité d'Armagh a identifié cinq axes d'intervention;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide du PRIMADA et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé à la Municipalité l'octroi d'une aide financière de 65 920 \$ représentant 80% des coûts admissibles au « Projet d'aménagement d'une section intergénérationnelle du petit parc municipal »;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Corinne Boucher,
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

Que ce Conseil autorise Mme Suzie Bernier, mairesse à signer le protocole d'entente relatif à ce projet pour et au nom de la Municipalité dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA).

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-11-14

REMERCIEMENTS AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2017-2021

Proposé par le conseiller Keven Jolin,
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

Que ce Conseil remercie les élu(e)s sortants pour le bon travail effectué au cours des quatre dernières années et leur implication soutenue au sein de la municipalité d'Armagh.

Adopté unanimement par les conseillers.

Cédric Beaulieu, conseiller se retire de la table pour le prochain point à l'ordre du jour car il précise qu'il est en conflit d'intérêts étant administrateur du Club de Ski de fond d'Armagh.

Rés.2021-11-15

CLUB DE SKI DE FOND D'ARMAGH

ATTENDU QUE sept (7) nouvelles personnes ont accepté de s'impliquer pour faire partie du nouveau Comité du Club de ski de fond d'Armagh;

ATTENDU QUE le Comité anticipe la probabilité qu'il y ait des réparations à effectuer sur la motoneige et des modifications sur la gratte utilisée pour le traçage;

ATTENDU QUE la piste de ski de fond est accessible à toute la population d'Armagh sans exception ainsi que celle des municipalités avoisinantes, et ce, à peu de frais;

ATTENDU QUE la municipalité d'Armagh est sollicitée financièrement pour la saison 2021-2022;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,
Appuyé par le conseiller Jean-François Labrecque,

Que ce Conseil, suite à la demande d'aide financière du Club de Ski de Fond d'Armagh, contribue financièrement pour une somme de 1 000 \$ pour la saison 2021-2022.

Adopté unanimement par les conseillers.

Cédric Beaulieu, conseiller réintègre son siège.

Après discussion il y a : **Ajournement de l'assemblée à 20 :25**

Reprise de la séance ordinaire à 20 :40

Rés.2021-11-16

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par le conseiller Jean-François Labrecque,

Qu'à 20 : 46, l'assemblée soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, Suzie Bernier, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Suzie Bernier, mairesse

Sylvie Vachon, greffière-trésorière
Directrice générale